



# Comité Social d'Administration Forêt Agriculture 28 septembre 2023

Paris, le 3 octobre 2023

L'UNSA était représentée par Fabienne Durand, Gaël Guedes, Aurélien Poulot et François Roy.

La réunion d'installation de ce CSA FA était présidée par Philippe Duclaud, DGPE.

Après introduction de ce CSA par l'administration, les différentes OS ont fait une déclaration liminaire.

## 1. Introduction

L'UNSA se joint à la demande formulée par l'Alliance du Trèfle d'envoi des documents relatifs à ce CSA à l'ensemble des élus ainsi qu'aux boîtes institutionnelles des syndicats pour plus de fluidité.

## 2. Pour avis : adoption du règlement intérieur du CSA Forêt-Agriculture et de sa formation spécialisée

L'administration propose une relecture du RI complétée selon les retours des différentes OS pour validation.

Sur l'article 28, elle attend une proposition de la part des OS sur les modalités d'enregistrement et de conservation des débats et échanges.

L'UNSA propose que l'enregistrement intégral des échanges puisse être consulté auprès de la DRH du MASA par l'ensemble des membres siégeant, ainsi que par le secrétaire et le secrétaire adjoint. Il ne peut être consulté par un tiers ni remis à un tiers. L'enregistrement est effacé dès approbation du PV de la séance suivante.

Elle a demandé l'inscription au PV de la garantie pour les suppléants de pouvoir intervenir dans les débats, y compris en présence des titulaires, et la prise en charge de leurs frais, même s'ils ne remplacent pas des titulaires.



### 3. Points d'actualité :

#### Mise en oeuvre de la PAC 2023-2027

L'administration précise que 2023 sera une année sensible avec la première campagne de la nouvelle PAC, avec notamment la mise en oeuvre de mesures nouvelles (éco régime et aide à l'UGB).

Le nouveau système 3STR a nécessité une forte anticipation de l'ASP, de même que la mise en place du futur système de rapportage vers la commission européenne.

Les professionnels considèrent que la phase de télédéclaration s'est bien déroulée, même si l'ouverture contrariée de la télédéclaration surface, avec ses nouveautés, a conduit à la prolonger de 15 jours supplémentaires.

Le déploiement de l'outil ISIS a été déployé avec beaucoup de retard. Les collègues en SEA ont démarré l'instruction mi-juillet au lieu de début juin.

La date de paiement de l'acompte approchant, l'enjeu pour le ministère est de payer les acomptes au plus tôt, c'est-à-dire à partir du 16 octobre. Compte tenu de la proximité de cette date, le MASA s'est rapproché des OPA pour présenter le déroulement de ces paiements. Le paiement du solde interviendra en décembre. D'autres aides seront payées à partir de janvier 2024, la date limite de paiement des aides 2023 étant fixée par l'Union Européenne au 30 juin 2024.

L'UNSA souligne le nombre considérable d'alertes à gérer qui, une fois corrigées, créent d'autres alertes bloquantes pour les paiements. Elle rappelle que les agents en DDT sont en première ligne face à la profession agricole et aux préfets pour gérer la pression liée à l'échéance du 16 octobre.

Nombre d'exploitants agricoles comptent sur ce versement qui est crucial pour eux. En effet, début novembre, les établissements bancaires vont revenir vers eux pour demander le remboursement des emprunts à court terme qu'ils ont calculés sur le montant estimé de leur acompte. Si le montant de l'acompte est inférieur à ce qui est attendu ou s'il n'est pas versé, il y a aura des difficultés. Le ministère prévoit un échange avec les banques pour expliquer cette situation particulière. A titre de repère, l'an dernier, 92 % des exploitants ont perçu un acompte de 70 % de leurs aides.

Quel sera le taux de l'acompte cette année ? 50 % ou 70 % ? Combien d'exploitants seront payés ? Qui est responsable des dysfonctionnements d'ISIS ?

Le responsable du groupement des DDT ne conteste pas que cette nouvelle programmation s'accompagne de signes manifestes de souffrance chez les agents. Il précise toutefois que le démarrage de cette nouvelle programmation est plus serein que celui de la précédente programmation. Les partenaires impliqués dans sa mise en oeuvre échangent densément entre eux et identifient les difficultés remontées par les OS. Les préfets ont pour préoccupation de bien maîtriser la communication sur les paiements afin de préserver les DDT d'un flot d'appels en DDT le 17 octobre.

Afin de maximiser le volume des paiements, l'ASP a prévu d'assurer une liquidation hebdomadaire cette année avec les premiers paiements attendus sur les comptes les 16, 17 et 18 octobre.

A la question posée sur le chiffrage exact des dossiers qui seront payés, l'administration ne répond pas car elle souhaite retarder le plus possible la communication de cette information. Elle précise néanmoins qu'un nombre significatif de dossiers seront payés.

Concernant le mal être des agents, l'administration invite les OS à faire remonter les dossiers des agents en souffrance dans le cadre de l'exercice de leurs missions.

En ce qui concerne les moyens d'ajustement, l'administration incite à la conclusion de contrats de plus longue durée pour fidéliser les contractuels.

Un chantier entre le MASA et les SGCD est en cours afin de clarifier la procédure de recrutement, déconcentrer et simplifier la gestion (échéance prévue au 1er janvier 2024) et sécuriser le paiement des salaires. Cela implique un transfert de compétences vers les SGCD.

Plus largement, la revalorisation de la rémunération de tous les contractuels MASA - incluant ceux de la PAC - est en cours avec une finalisation espérée fin septembre.

L'UNSA rappelle que le rôle des encadrants dans cette procédure doit se cantonner à la tenue des entretiens et au choix des candidats. Le reste doit relever exclusivement de la compétence des SGCD.

### Assurance récolte

Un nouveau dispositif d'indemnisation unique et universel, l'ISN, entré en vigueur en 2023, prend la suite des calamités agricoles. Il concerne toutes les surfaces assurées ou non assurées et tous les groupes de cultures.

Pour 2023, la gestion de l'ISN est confiée par l'Etat aux assureurs pour ce qui concerne les surfaces assurées. Les surfaces non assurées n'ayant pas fait l'objet d'un accord, ce sont les DDT qui traitent ces surfaces en 2023.

Pour 2024, des discussions sont en cours pour trouver un accord sur une partie des surfaces non assurées, prioritairement les prairies. L'Etat entend confier aux assureurs les dossiers partiellement assurés. Il entend notamment et prioritairement transférer aux assureurs la gestion des aléas climatiques concernant les surfaces en prairie. Les DDT continueraient quant à elles à gérer les surfaces en culture (surfaces autres que prairies) non assurées en 2024.

La gestion de l'indemnisation des prairies se fait via l'indice AIRBUS. La phase d'instruction sera simplifiée puisque l'évaluation des pertes sera réalisée au niveau national.

L'UNSA analyse cela comme la volonté de transférer à terme l'ensemble de la gestion de l'ISN aux assureurs et demande confirmation à l'administration.

Le représentant du collège des DDT ne dément pas et répond qu'il faudra trouver un mode de gouvernance pour ne pas laisser seuls face aux assureurs les agriculteurs ayant subi un aléa climatique.

### Forêt

La forêt constitue un sujet prioritaire, il y a une vraie politique forestière au MASA, avec une feuille de route et des moyens. La protection vis-a-vis des incendies, le renouvellement forestier face au changement climatique et l'émergence du bois comme matériau de décarbonation de l'économie sont des enjeux majeurs. L'objectif de planter 1 milliard d'arbres est fixé.

L'UNSA apprécie l'ardeur des revendications syndicales sur la forêt (question des moyens, des compétences locales...). Elle souligne que l'ONF est confronté à l'accroissement des incendies issus de négligences ou intentionnels (90 % des départs de feu). Il faut y faire face. Le volet pédagogique pour la protection de la forêt est présent mais il doit aussi y avoir un volet contrôle effectif et répression. L'UNSA souhaite mettre en avant la préoccupation des agents de l'ONF en matière de recherche d'infraction. Les salariés de droit privé n'ont pas cette compétence et ne sont pas armés, contrairement aux personnels fonctionnaires. Ils ne peuvent donc que constater les infractions forestières commises en flagrance et non pas des opérations de contrôles répressifs planifiées et des enquêtes.

Quel cadrage est prévu pour les missions de police et les assermentations des salariés pour faire face aux incivilités et au non-respect des règles par des usagers indécents qui mettent en péril les espaces naturels ? L'UNSA rappelle qu'il est toujours possible de recruter des fonctionnaires sur concours.

L'administration admet que s'il existe une vraie politique forestière, il est néanmoins nécessaire de monter en puissance avec des effectifs plus importants. La fin de la baisse des effectifs à l'ONF est actée.

Pour le budget 2024, des moyens progressifs sont attribués au CNPF afin d'assurer l'instruction des plans de gestion dès 20 hectares. L'administration reste à l'écoute des besoins qui remonteraient du service RTM, de l'ONF, mais les risques d'incendies sont par définition évolutifs. Les agents de l'Etat en détachement à l'ONF pourraient peut-être apporter un appui en matière de recherche d'infractions ; la question reste à expertiser. Il s'agit aussi de communiquer vers les jeunes en leur expliquant que les métiers de la forêt sont des métiers d'avenir en lien avec la planification écologique.



# Déclaration liminaire CSA FA

Paris, le 28 septembre 2023

Mesdames, Messieurs,

A titre préliminaire, l'UNSA-AAF tient à remercier l'administration qui a répondu positivement à sa demande en créant cette nouvelle instance qu'est le CSA Forêt Agriculture. Les sujets relatifs aux politiques publiques Forêt et Agriculture pourront ainsi y être débattus et traités.

Avant d'aborder les points de l'ordre du jour, nous souhaitons faire un point sur l'ambiance dans les services en charge de la forêt et de l'agriculture et porter à votre connaissance le marasme ambiant et le mal être des agents qui sont au mieux en perte de sens de leurs tâches et bien souvent ressentent un profond sentiment d'abandon et d'incompréhension de la part de leurs donneurs d'ordres.

Dans les Services d'Économie Agricole des DDT(M), la mise en place de la nouvelle programmation PAC est une catastrophe ! Les services départementaux, sous la pression quotidienne de la profession agricole, ne l'oubliez jamais, se sont vus dans l'incapacité de remplir leurs missions dans la sérénité requise pour traiter les dossiers d'aides des exploitants. L'ASP a été incapable de tenir ses engagements concernant la mise en place rapide et efficiente de la base usager ISIS qui est l'outil principal d'instruction.

Entre retards, ordres et contre-ordres, les SEA sont sous l'eau. Il y a en ce moment dans tous les SEA de France un retard certain sur les instructions par rapport à une année normale, pour autant qu'il n'y ait jamais eu une année normale en SEA. Ce retard est évalué à plus d'un mois !!! Les messages incessants de l'ASP et la pression mise sur les services départementaux pour fiabiliser la base informatique et rendre possible les trains de paiement est intolérable. Ce sont plusieurs dizaines de messages qui ont été envoyés, enjoignant aux services de réaliser l'impossible avant le 22 septembre.

Tout ceci a fortement contribué à déstabiliser les équipes, que ce soit les agents comme l'encadrement de proximité

Le résultat n'a pas tardé...au bout de trois mois de maltraitance, les agents craquent. Ils ne savent plus quel sens donner à leur travail, ils sont ballottés d'une tâche à l'autre sans perspective d'une sérénité bientôt retrouvée. Les arrêts succèdent aux pleurs sans que personne ne s'en émeuve !

**IL FAUT PAYER ! PEU IMPORTE LE COÛT HUMAIN, IL FAUT PAYER !**

Les services d'économie agricole supportent depuis trop longtemps ce traitement managérial complètement déshumanisé. Alors aujourd'hui, nous vous alertons afin que vous donniez des directives claires aux donneurs d'ordres pour que le rouleau compresseur s'arrête et que les agents revivent !

Un message aux agents ne suffira pas pour les assurer de notre soutien. Ce message doit également être adressé à la profession. Nous attendons que Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire précise rapidement dans un message aux représentants de la profession agricole que, malgré les efforts colossaux déployés par les agents en DDT(M), des retards de paiement existeront et que tout ne sera pas réglé à la mi-octobre.

Sans ce message fort de votre part, nous ne pouvons qu'acter de l'abandon des agents par leur ministre à leur triste sort.

Par ailleurs, au même titre que l'évolution de la PAC, les services déconcentrés et la DGPE connaissent toujours et encore une charge de travail très importante et croissante ces dernières années, notamment depuis le plan de relance, qui a reposé sur des moyens qui n'ont pas été revalorisés. Cela se ressent aujourd'hui sur l'état des équipes. Nous sommes particulièrement inquiets concernant le turn-over important au sein de la DGPE et les postes laissés vacants, parfois sur des périodes très longues, ce qui contribue à épuiser encore plus les collègues.

Aussi, si nous nous réjouissons des annonces gouvernementales sur la planification écologique, qui va renforcer de manière substantielle les leviers d'actions du ministère en matière de politique agricole et forestière, nous nous interrogeons sur la manière dont les services et les opérateurs sauront absorber cette nouvelle charge de travail.

Cela est particulièrement prégnant pour la politique forestière, dont les effectifs en services déconcentrés sont insuffisants, alors que la surface d'intervention du ministère va être fortement augmentée à compter de l'année prochaine. Les défis ne manquent pas : défense des forêts contre les incendies, accompagnement du renouvellement forestier et renforcement de la résilience de nos forêts face au changement climatique. De la réussite de cette politique forestière dépend l'état du puits de carbone.

Alors que le Président de la République affirme que nous planterons 1 milliards d'arbres d'ici 2030 et renouvellerons 10 % de la forêt française, alors que notre ministre annonce 500 M€ supplémentaires pour les forêts françaises, soit un effort conséquent, quelle vision le ministère a-t-il pour ses services et ses opérateurs ? Vous le savez, vous pouvez compter sur des agents engagés sur leurs politiques publiques, qui savent se dépasser, mais la marche risque d'être trop haute si nous ne nous donnons pas les moyens.

Le PLF 2024 pour le MASA est dans l'ensemble ambitieux, cependant, sera-t-il suffisant pour compenser les nouvelles missions. Dans ce budget, la forêt n'a pas été oubliée mais l'UNSA-AAF déplore qu'une fois encore l'ONF soit la variable d'ajustement. L'hémorragie est stoppée pour cet acteur majeur de la politique forestière mais toujours aucun moyen complémentaire alors que les missions se développent.

Merci pour votre attention.